Cfdt: COORDINATION CARREFOUR

FICHE PRATIQUE LG/FRANCHISES N° 4

INDEMNITE DIFFERENTIELLE

Dispositions d'ordre public

Mise en place si aucun accord de substitution !

1 Date : mise en place

Dès la date de passage en LG :

27 mois pour que cette prime se mette en place

2 Comment se calcule t-elle ?

Prime différentielle = A -B

- **A** = Salaire brut des 12 mois à partir du préavis des 3mois (période de référence)
- **B** = Salaire brut des 12 mois à partir des 15 mois (période de comparaison)
- Si **A>B** = **indemnité différentielle**
- Si **A <B** = **pas d'indemnité**

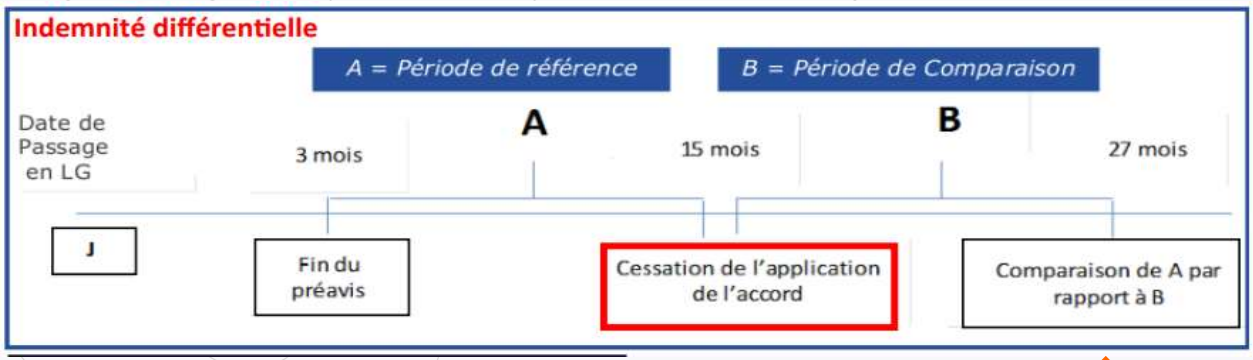

3 Que comprend le salaire brut ?

- ❑ Salaire mensuel de référence
- ❑ Prime temps partiel sénior
- ❑ Prime de vacances
- ❑ Complément prime de vacances
- ❑ Prime variable vendeur
- ❑ Autres primes (4C, projet Top….)
- ❑ Rémunération variable cadres

À RETENIR

Les salariés subissent **1 année blanche** car il faut attendre **27 mois** avant que cette prime ne soit versée !

BON À SAVOIR Cette indemnité neutralise les augmentations salariales ! Donc mieux vaut négocier un accord de substitution et créer à l'intérieur une prime compensatrice qui la remplacerait tout en ajoutant une prime de vacances (Pour les nouveaux LG qui n'en n'avaient pas)